PRÉFET
DE L'ESSONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 21/04/2020

COVID-19 : 1er mai - Vente de muguet

La vente à la sauvette du muguet est interdite sur l'ensemble du territoire. En revanche la vente est autorisée dans les commerces déjà ouverts et sur les marchés autorisés à fonctionner, y compris en ajoutant des étals complémentaires, et en garantissant le respect des distances de sécurité. Les fleuristes pourront également vendre du muguet uniquement en livraison et en retrait de commandes.

À ce jour, le préfet de l'Essonne a autorisé la tenue de 25 marchés sur le territoire du département, dont 5 récemment ajoutés suite à la demande des communes et après expertise des règles de sécurité. Compte tenu des alternances de marchés entre certaines communes, une vingtaine de marchés se tiendront ainsi dans la semaine précédant le 1er mai permettant la vente du muguet.

Bureau de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes